



Québec, le 19 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 septembre 2015 était déposé à l'Assemblée nationale par le député de Chambly, l'extrait d'une pétition appuyant le scrutin secret pour les votes de grève dans les cégeps et les universités.

Je prends acte des préoccupations exprimées dans cette pétition. La liberté d'expression et d'opinion des associations étudiantes est protégée par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agit d'un principe fondamental guidant le développement du système éducatif québécois. Cependant, comme je l'ai déjà mentionné, les associations étudiantes ne peuvent entraver l'accès aux activités d'enseignement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Blais